

## **Nouvelle réglementation européenne : Delta Drone obtient la première autorisation dans le domaine de la sécurité pour l'exploitation de la solution ISS Spotter**

*Dardilly, le 27 mai 2021 – 18h*

Dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne, entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, Delta Drone a reçu le 21 mai 2021 sa première autorisation d'exploitation de la part de la DSAC (Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile) pour son système de drone ISS Spotter automatique.

Aboutissement d'un long et itératif processus d'analyse de risques pour les opérations spécifiques, en relation avec les services de la DGAC, cette autorisation marque un tournant dans l'emploi des solutions drones dédiés aux métiers de la sécurité et de la surveillance.

Elle est en effet la première en Europe à être signée pour un système de drone automatique de surveillance et de sécurité, en application de la nouvelle réglementation européenne.

Cette autorisation d'exploitation permet ainsi la mise en service du système ISS Spotter et le vol opérationnel du drone automatique associé sur tous sites, dans toute l'Union Européenne.

Plusieurs scénarios sont disponibles pour les utilisateurs, notamment la ronde programmée, l'intervention d'initiative (la fonction « click and go », qui est une exclusivité Delta Drone) ou le vol sur déclenchement d'alarme.

La solution ISS Spotter résulte de la combinaison des expertises de Delta Drone et de plusieurs de ses sociétés composant le Groupe, notamment Pixiel et DPS, deux entités actives depuis plusieurs années dans la conception et la mise au point de solutions drones de sécurité par l'intermédiaire de leurs projets respectifs Neosafe et 3S. Chacune d'elles est d'ailleurs propriétaire de brevets déposés, le premier dès 2016.

La réglementation européenne, dispose qu'une autorisation est nécessaire pour chaque site. Ainsi, alors que la présente autorisation concerne un site en Ile-de-France, plusieurs autres dossiers sont en cours d'instruction et de préparation pour permettre à court terme la mise en service de solutions ISS Spotter.

C'est après plusieurs mois d'étude et d'échanges avec la DGAC que le précieux sésame a été obtenu, démontrant ainsi la fiabilité et la confiance accordées au système de drone automatique ISS Spotter.

Ce premier succès ouvre la voie à l'obtention des futures autorisations au format européen, qui permettront à Delta Drone d'entrer de plain-pied dans l'univers du drone de future génération et de préparer l'intégration dans le U-Space.

***A propos de Delta Drone :*** Le Groupe Delta Drone est un acteur international reconnu du secteur des drones civils à usage professionnel. Il développe une gamme de solutions professionnelles basées sur la technologie des drones ainsi que tous les services associés qui forment une chaîne de valeur complète.

*L'action Delta Drone est cotée sur le marché Euronext Growth Paris – Code ISIN : FR0011522168*

*Sont également cotés sur Euronext Growth des BSA Y – Code ISIN : FR 0013400991*

*[www.deltadrone.com](http://www.deltadrone.com)*

---

**Contacts investisseurs :**



Jérôme Gacoin  
+33 1 75 77 54 65  
[jgacoin@aelium.fr](mailto:jgacoin@aelium.fr)

**Contact presse :**



Louise Caetano  
+33 1 55 02 15 13  
[l.caetano@open2europe.com](mailto:l.caetano@open2europe.com)

Sarah Ousahla  
+33 1 55 02 15 31  
[s.ousahla@open2europe.com](mailto:s.ousahla@open2europe.com)